

Bléruais • Boisgervilly • Gaël • Irodouër • La Chapelle-du-Lou-du-Lac • Landujan • Le Crouais • Médréac •
Montauban-de-Bretagne • Muël • Quédillac • Saint-Malon-sur-Mel • Saint-Maugan • Saint-Méen-le-Grand •
Saint-Onen-Le-Chapelle • Saint-Pern • Saint-Uniac

DOSSIER DE PRÉ-INSCRIPTION

MULTI-ACCUEILS

COMMUNAUTAIRES



PETITE ENFANCE

www.stmeen-montauban.fr

COMMENT INSCRIRE MON ENFANT DANS UN DES MULTI-ACCUEILS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAINT-MÉEN MONTAUBAN ?

Je complète le dossier de pré-inscription



Je dépose le dossier au service petite enfance

Accueil régulier



Commission d'attribution des places
(3 par an)

Accueil occasionnel



Réponse négative

Je peux contacter le RIPAME pour
trouver une autre solution de garde



Réponse positive

Je contacte
le/la directeur(trice)

Mon dossier est pris en charge

Le/la directeur(trice)
me contacte

*(en cas de report possible, mon dossier pourra
être réétudié lors d'une prochaine commission)*

pour programmer une première rencontre et
organiser l'accueil de l'enfant

Les dossiers devront être retournés au moins 10 jours ouvrés avant la commission d'attribution des places à :
Communauté de communes Saint-Méen Montauban
Service Petite Enfance
Manoir de la Ville Cotterel
46, rue de Saint-Malo - BP 26042
35360 Montauban-de-Bretagne

Date des commissions d'attribution des places	Date limite de réception des dossiers
mercredi 29 janvier 2020	mercredi 15 janvier 2020
mercredi 20 mai 2020	mercredi 6 mai 2020
mercredi 7 octobre 2020	mercredi 23 septembre 2020

Mis à jour le 24 octobre 2019

Communauté de communes Saint-Méen Montauban - dossier de pré-inscription multi-accueils communautaires

Date de réception de la demande : _____
(à remplir par le service petite enfance)

Vous souhaitez inscrire votre enfant dans un des multi-accueils de la Communauté de communes St Méen-Montauban ?

Notre équipe de professionnels a établi un projet qui vise à accueillir votre enfant dans les meilleures conditions.

Renseignements concernant l'enfant

Prénom	
Nom	
Date de naissance (ou date d'accouchement prévue)	
Sexe	<input type="checkbox"/> Garçon <input type="checkbox"/> Fille
Adresse de l'enfant	

Pour quel type d'accueil souhaitez-vous inscrire vos / votre enfants(s) ?

En accueil occasionnel

Il répond à un besoin anticipable et ponctuel.

A la réception de ce dossier, la directrice du multi-accueil prendra rendez-vous avec vous pour remplir le dossier d'inscription.

Vous pourrez alors réserver par téléphone des places sur des jours précis une semaine à l'avance.

En accueil régulier

Il répond à un besoin de mode de garde permanent. Il permet de réserver une place pour un ou plusieurs jours précis par semaine jusqu'au 3 ans de l'enfant.

Votre dossier de pré-inscription sera étudié en commission d'attribution des places.

A partir de quelle date souhaitez-vous que vos / votre enfants(s) soient / soit accueilli(s) ?

Ordre de choix du multi-accueil (numéroter en ordre de préférence) :

Choix préféré (de 1 à 4)	Multi-accueil intercommunal	Horaires d'ouverture (du lundi au vendredi)
	À Irodouër «Les mézilles»	de 7h45 à 18h45
	À Muël «Les ribouettes»	de 7h30 à 18h30
	À Saint-Méen-le-Grand «Les parvolettes»	de 7h45 à 18h45
	À Montauban-de-Bretagne «Les berruchettes»	de 7h30 à 18h30

Renseignements administratifs

Parent 1

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP/ville _____

Tél. fixe _____

Tél. portable _____

Mail _____

Situation professionnelle

- en activité
 temps plein temps partiel

Profession exercée : _____

- en formation, étudiant (e)
 en recherche d'emploi
 en congé parental
 autre (précisez svp) _____

Lieu de travail ou formation (commune) :

Régime d'allocataire

- CAF n°allocataire _____
 MSA n°allocataire _____
 Autre _____

Parent 2

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

CP/ville _____

Tél. fixe _____

Tél. portable _____

Mail _____

Situation professionnelle

- en activité
 temps plein temps partiel

Profession exercée : _____

- en formation, étudiant (e)
 en recherche d'emploi
 en congé parental
 autre (précisez svp) _____

Lieu de travail ou formation (commune) :

Régime d'allocataire

- CAF n°allocataire _____
 MSA n°allocataire _____
 Autre _____

Situation familiale

Mariés Vie maritale Pacsés Séparés/divorcés Parent isolé

Vos enfants (y compris ceux qui ne fréquenteront pas le multi-accueil)

Nombre d'enfants à charge : _____ et âges: _____

Pour un accueil régulier, quels sont les jours et horaires d'accueil souhaités ?

(Merci d'indiquer vos souhaits le plus précisément possible svp)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Heure d'arrivée					
Heure de départ					
Nombre d'heures de présence par jour					

Pour accueillir les enfants dans les meilleures conditions, les horaires d'arrivée et de départ sont les suivants :

- De l'ouverture à 10h
- Entre 11h et 11h30
- Entre 12h45 et 13h15
- A partir de 16h30 à la fermeture

En général, vous souhaitez un accueil pendant les vacances scolaires ?

oui non

Nombre de semaines pendant lesquelles votre enfant sera accueilli sur l'année civile : _____ semaines.

Vous souhaitez un accueil sur un planning atypique ?

(nombre de jours d'accueil et / ou horaires variables selon les semaines)

oui non

Votre demande concerne :

- une reprise d'activité après un congé maternité un déménagement /une mutation
- une formation une recherche d'emploi
- Autre (préciser svp) _____

Avez-vous un mode d'accueil à ce jour ?

oui

non

Si oui, lequel ?

Pour une demande concernant un accueil régulier

Ce présent dossier de pré-inscription sera étudié en commission d'attribution des places, commission qui se réunira en moyenne tous les 3 mois. Seuls les dossiers complets seront examinés.

Les places sont attribuées en fonction de critères et des disponibilités de la structure (*Vous pouvez trouver ces critères sur le site internet www.stmeen-montauban.fr*).

A l'issue de la commission, si une place vous est attribuée, vous recevrez un courrier de confirmation correspondant à votre demande de pré-inscription.

A sa date de réception, vous aurez un délai de 3 semaines pour contacter la directrice du multi-accueil.

Passé ce délai, nous nous réservons le droit de réattribuer la place à une autre famille. Si votre demande est refusée, vous recevrez un courrier vous indiquant les démarches possibles.

En aucun cas la pré-inscription ne vaut inscription définitive.

Pour une demande concernant un accueil occasionnel

Le/la directeur(trice) de l'établissement prendra contact avec vous et fixera un rendez-vous pour inscrire votre enfant. Vous pourrez ainsi réserver des créneaux horaires en fonction des places disponibles.

Le ___/___/___

Signature des parents (*obligatoire*)

Pièces à fournir pour la constitution du dossier de pré-inscription

1. Pour les allocataires CAF **uniquement**, l'autorisation de consultation de la base allocataire (*cf annexe 1*)
2. Pour les allocataires MSA, la copie de votre dernier avis d'imposition (revenus N-2).
3. Copie du livret de famille ou extrait d'acte de naissance (*pour les enfants à naître: à transmettre au cours du mois qui suit la naissance*).

Pour tous renseignements, vous pouvez nous joindre :
par téléphone au : 02 99 61 74 18
par mail à l'adresse suivante : petite-enfance@stmeen-montauban.fr

Retrouvez toutes les informations, les règlements et projets du service sur le site internet www.stmeen-montauban.fr

Autorisation de consultation de la base allocataire

Nous tenons à vous informer que la caisse d'allocations familiales d'Ille-et-Vilaine met à votre disposition un service Internet à caractère professionnel qui nous permet de consulter directement les éléments de votre dossier d'allocations familiales nécessaires à l'exercice de notre mission.

Nous conserverons ces données dans votre dossier.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés nous vous rappelons que vous pouvez vous opposer à la consultation de ces informations.

Dans ce cas, il vous appartient de nous fournir les informations nécessaires au traitement de votre dossier. En cas de refus de communication de ces éléments, le tarif «plafond» vous sera appliqué d'office.

Je soussigné (e) _____

Autorise la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban à consulter via CAFPRO les éléments de mon dossier d'allocations familiales.

N'autorise pas la Communauté de Communes de Saint-Méen Montauban à consulter via CAFPRO les éléments de mon dossier d'allocations familiales ou je ne suis pas allocataire de la CAF d'Ille-et-Vilaine.

Je fournis donc l'élément suivant nécessaire au traitement de mon dossier (*Photocopie feuille d'imposition des revenus N-2*).

Fait à

le ___/___/_____

Signature des parents

Avec le soutien de :

